

**PROCES-VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUILLET 2026 A 18H30 A LA MAIRIE**

Sous la présidence de Monsieur Tony BOITELET, Maire.

Date de convocation : 21 juillet 2026

Etaient présents : Tony BOITELET, Corinne CHARLOIS, Christine JOUSSEMET-MATRAT, Matthias LALIQUE, Didier MATRAT, Nicole MESSAGE, Joëlle VENOT.

Représentés : Julie CERVEAU donne pouvoir à Joëlle VENOT
Harold BAILLEUX donne pouvoir à Tony BOITELET

Absents excusés : Bernard SARRAZIN, Matis TUPINIER

Le quorum est atteint.

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 30 juin 2026 ; Avis sur le plan de Prévention des Risques Ruissellement du Chablisien ; Travaux accessibilité mairie : modification du plan de financement ; Désignation des délégués de la CLECT ; Informations du Maire et questions diverses.

Nomination du secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme Corinne CHARLOIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 30 juin 2026 : aucune remarque du Conseil Municipal
Adoption à l'unanimité des membres présents.

1. Avis sur le plan de Prévention des Risques Ruissellement du Chablisien

Délibération n°30/2026 : transmise en Préfecture le 4 août 2026

Conformément à l'article R.562-7 du code de l'Environnement, il appartient au conseil municipal de donner un avis sur le projet du plan de Prévention des Risques Ruissellement du Chablisien. Cet avis peut être assorti de réserves et d'observations.

Après examen du dossier, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 8 voix pour et 1 contre,

- **Emet** un avis favorable avec réserve au projet du PPR Ruissellement du Chablisien :
Nous souhaitons attirer l'attention sur la règle limitant l'occupation des sols à 70 % de l'emprise du bâti, qui nous paraît trop restrictive dans certaines situations. Nous demandons qu'il soit possible de porter ce seuil à 80 % afin de permettre une meilleure adaptation aux réalités du terrain.
Cette limitation est susceptible de créer des difficultés, notamment pour les bâtiments agricoles et industriels, dont les besoins d'extension ou de réorganisation sont indispensables à l'évolution des exploitations. Il est également fréquent que ces projets comprennent des bâtiments de plus de 500 m² ou la réalisation de plusieurs bâtiments sur une même parcelle, ce qui rend cette règle encore plus contraignante. Une emprise limitée à 70 % peut rapidement devenir un frein au développement de ces activités.
De la même manière, cette contrainte peut pénaliser les maisons d'habitation, en limitant les possibilités d'agrandissement ou de création d'annexes pourtant nécessaires à l'évolution des besoins des familles ou à l'amélioration de leur cadre de vie.

2. Travaux accessibilité mairie : modification du plan de financement

Délibération n°31/2026 : transmise en Préfecture le 7 août 2026

Suite à la modification du montant d'attribution de la DETR, il est nécessaire de modifier le plan de financement concernant les travaux d'accessibilité de la mairie.

Le coût total des travaux est de 299 090 €_{HT}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'annuler la subvention de 5 000 € attribuée en 2025 pour ce projet au titre du Pacte Territoires 2022-2025 « Villages de l'Yonne + »
- **Sollicite** une subvention de 22 % au titre du Pacte Territoires 2027 « Villages de l'Yonne + »
- **Etablit** le plan de financement définitif suivant :

- Subvention DETR	119 560 €
- Subvention ENVI	29 640 €
- Fonds de concours 3CVT	12 929 €
- Villages de l'Yonne	64 214 €
- Part communale (24 %)	72 747 € _{HT}

3. Désignation des délégués de la CLECT

Délibération n°32/2026 : transmise en Préfecture le 7 août 2026

Suite aux élections municipales complémentaires du 15 mars 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Désigne** les délégués suivants pour représenter la Commune au sein de la CLECT :

<u>Délégué titulaire</u> : Tony BOITELET	<u>Délégué suppléant</u> : Didier MATRAT
--	--

Informations du Maire et questions diverses :

- Feu d'artifice : vu les conditions climatiques, la sécheresse persistante et le risque très élevé d'incendie, le conseil municipal a pris la décision de ne pas le tirer cette année. Le Maire donne lecture d'un mail de Laurent Moreau, inquiet sur le tir du feu d'artifice.
- Fiscalité : le service des impôts d'Auxerre va effectuer une mise à jour des éléments de confort de chaque habitation afin d'actualiser l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h45